

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4381)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 102

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 10

Supprimer les alinéas 13 à 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la présentation triennale en annexe du projet de loi de finances. En effet, cette nouvelle obligation d'information vient préempter de fait le montant des crédits qui seraient ouverts par les lois de finances à venir et se trouve en contradiction avec le principe d'annualité budgétaire.